

GROUPE DE TRAVAIL REUNION TECHNIQUE D'APPROFONDISSEMENT



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

Numéro 29 du 27 avril 2015

G.T. Informatique du 25 mars 2015 : une reprise poussive

Dans un court propos liminaire, le Syndicat a dénoncé :

- l'absence de réponse à la lettre qu'il a adressée le 3 février dernier au Directeur Général pour dénoncer l'arrêt brutal du développement de l'application Neptune V2, refonte de la partie transactionnelle de l'actuelle application PEZ de gestion des pensions des fonctionnaires retraités de l'Etat ;
- l'annonce par la DGAFP, dans sa lettre d'information TRAJECTOIRES n°38 de mars 2015, sans discussion préalable, du recrutement de 4 000 apprentis de la Fonction Publique d'Etat, à compter de septembre 2015 (puis 6 000 de plus en septembre 2016), dont une partie dans le domaine de l'informatique ; plus précisément combien seront recrutés sur des métiers de l'informatique et lesquels ? Pour F.O., seul le concours garantit l'égalité républicaine entre tous les candidats.

Dans sa réponse détaillée, M. Alain ISSARNI, chef du Service des Systèmes Informatiques (S.S.I.) a tenu à apporter les précisions suivantes :

- concernant l'arrêt annoncé du projet Neptune, il resterait selon lui environ 7 000 jours-hommes de travail (dont ceux pour l'intégration), 10 000 ayant déjà été réalisés ; le Service des Retraites de l'Etat (SRE) aurait estimé que le besoin a évolué depuis le lancement des travaux en 2007, d'où l'arrêt ; pour autant, une réflexion serait en cours pour examiner comment adapter la V2 partiellement réalisée, d'où de nouvelles études avec tous les acteurs ;
- pour ce qui est des apprentis, « à ce stade, on ne sait pas comment utiliser intelligemment ce mode de recrutement » ; là encore, le sujet est à explorer et est en cours de réflexion : on ne sait

même pas si l'apprentissage évoqué couvre aussi les formations port-bac en alternance ;

- la qualification d'analyste assistant utilisateur (AAU) est à réactiver, en particulier pour offrir des opportunités à des agents de catégorie B accédant à la catégorie A ; l'objectif est d'organiser les épreuves de l'examen en 2016 ;
- il existe un projet de charte du SSI qui consisterait à sensibiliser les informaticiens aux risques qu'il y a à être administrateur ; pour F.O., il ne doit y avoir aucune charte à signer par quiconque, mais une circulaire rappelant les risques liés à l'exercice de certaines fonctions.
- la question des droits d'administration des postes de travail des informaticiens par eux-mêmes est toujours en suspens ; en effet, comment concilier le nécessaire objectif de sécurité avec des métiers qui nécessitent des droits particuliers ?

Fiche n°1 : le temps de travail et le régime des astreintes dans les services d'exploitation

Une « vieille » fiche, amendée à la marge par l'Administration. Pour F.O., elle contenait trop d'imprécisions : le type de concertation, la définition du niveau de sensibilité ; par ailleurs, la revendication de revalorisation de l'indemnisation des astreintes n'est toujours pas satisfaite.

Dans ses réponses, M. ISSARNI a précisé que :

- la concertation se ferait via la consultation du CT des DiSI ;
- ce sera le S.S.I. qui décidera de savoir si une application est sensible ou pas, tout en précisant que son intention n'était pas d'étendre le nombre d'applications concernées (1 seule extension constatée au cours des 7 dernières années) : en cas de basculement d'une application en mode

sensible, cela fera l'objet d'un examen dans le(s) CTL concerné(s) ;

- les quelques 14 agents ayant des horaires fixes dans 2 ESI pourront opter pour les horaires variables ;
- les astreintes se font uniquement sur des cas documentés, en fonction de la compétence de l'agent intervenant et sans engagement de résultat.

Fiche n°3 : point d'étape sur le chantier de modernisation des applications

Le Chef de Service des S.I. a tout d'abord précisé que les applications concernées (REC/MEN, MEDOC, PAYE, PEZ, CEP...) fonctionnent et rendent le service pour lequel elles ont été conçues ; par ailleurs, l'utilisation de langage COBOL n'est pas un problème en soi. En revanche, ce qui pose problème, c'est l'obsolescence annoncée et programmée de l'AGL PACBASE pour lequel la société IBM a retardé la sortie du produit de substitution, tout en assurant le support de PACBASE jusqu'en 2017.

Après des tests portant sur les applications MEDOC, PAYE et CEP effectués en 2013, c'est la solution BLU AGE qui a été retenue, entraînant une conversion générale en langage JAVA.

Ces tests ont porté sur la qualimétrie du code généré, la dépendance par rapport à l'outil utilisé et la maintenabilité du code généré.

Le coût « tout compris » serait de 3€ la ligne de code COBOL convertie sachant qu'il y a des millions de lignes à convertir. La conversion étant iso-fonctionnelle, il n'y a pas besoin de spécification préalable.

L'application KHQ sera convertie en interne à l'ESI de Caen, mais tout le reste le serait de manière externalisée.

Pour F.O., ce dernier point est en contradiction avec les assurances précédemment données par M. ISSARNI quant à la réinternalisation annoncée des développements.

Fiche n°6 : situation des ateliers éditiques, perspectives et accompagnement

Sur ce très ancien et très sensible sujet, l'Administration a fait montre d'impréparation, d'improvisation voire de désinvolture. En effet, même s'il est vrai que le protocole ministériel est désormais obsolète, il appartient à la Direction Générale d'obtenir du Ministre sa signature pour une nouvelle prorogation. Car, les retards pris par ces opérations de concentration des impressions ne sont aucunement imputables aux agents concernés et ceux-ci doivent donc être traités de manière aussi équitables que leurs prédécesseurs.

Fiches n°2, 4, 5 et 7

Des débats longs et stériles sur ces sujets à l'ordre du jour depuis des mois n'ont finalement consisté qu'en des points d'information aujourd'hui devenus obsolètes par le retard mis à les communiquer. Toutes ces opérations sont désormais en cours, voire même achevées...

* * *

Ce G.T. de reprise a été long dans sa durée, chaotique dans sa tenue et, finalement, peu productif. Les sujets à l'ordre du jour l'étaient déjà à ceux des GT précédents et les fiches transmises à l'appui n'avaient pratiquement pas été mises à jour.

Sur les sujets « humains », S.S.I. ne s'est pas montré pro-actif, donnant ainsi parfois l'impression de laisser faire et de laisser aller.

Enfin, il y a un problème de conduite de ces réunions, trop longues et trop confuses.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÊL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques
45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : contact@fo-dgfip.fr - web : <http://www.fo-dgfip.fr/>
C.P.P.P. 0519 S 06593 - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : Hélène FAUVEL